

Le Canada se réjouit qu'on ait convenu de rechercher un élément de libéralité de 86 pour cent pour l'APD et il espère que les donateurs s'empresseront d'atteindre cet objectif et même de le dépasser. Notre propre élément de libéralité, qui est supérieur à 95 pour cent, illustre bien notre conviction que l'aide doit être dispensée aux meilleures conditions possibles, en particulier lorsqu'elle est destinée aux pays les plus pauvres.

Bien qu'il soit difficile d'établir un lien organique entre la CCEI et les décisions prises dans d'autres institutions, on ne peut nier le fait que les gouvernements ont été animés par une volonté de faire de la CCEI un succès lorsqu'ils se sont prononcés en faveur des décisions positives qui ont été prises au sujet du calendrier de la cinquième reconstitution des ressources de l'APD, du fonds international de développement agricole, de l'augmentation des ressources de la CIRB et d'autres mesures propres à augmenter les flux vers les pays en développement.

Bref, nous pouvons déjà constater que des résultats satisfaisants ont été obtenus sur de nombreux points.

Le deuxième jalon qui a retenu mon attention, c'est que la conférence a réussi à cristalliser un processus déjà amorcé ailleurs. J'entends par là qu'on a reconnu aux intérêts des pays en développement un droit de cité dans tous les secteurs de la vie économique internationale. Cette reconnaissance s'était déjà manifestée mais son effet est de plus en plus visible. Avec elle, nous avons quitté une époque où les principaux pays industrialisés avaient d'abord tendance à chercher des solutions aux problèmes qui se présentaient entre eux puis, une fois ces solutions trouvées, à prévoir des mesures spéciales à l'intention des pays en développement. Aujourd'hui nous cherchons plutôt en commun à incorporer dans le système économique international des mécanismes conçus expressément pour servir les besoins du développement.

Nous attaquer à ces composantes dynamiques de la gestion économique internationale ne nous a guère facilité la tâche, ici à la CCEI. En effet, nous avons souvent discuté de questions qui font l'objet de négociations internationales dans d'autres enceintes. Il devient d'ailleurs de plus en plus difficile de définir les intérêts des pays en développement séparément des autres éléments de négociations. Encore une fois, cependant, je crois que nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de notre engagement commun à faire avancer ces intérêts.